

DÉPARTEMENT  
des  
YVELINES  
ARRONDISSEMENT  
de  
R A M B O U I L L E T  
CANTON  
de  
CHEVREUSE  
COMMUNE  
du

Document parvenu le

23 OCT 1987

Sous-Préfecture de Rambouillet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# COMMUNE DU MESNIL-SAINT-DENIS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

## DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE

ordinaire du 3/10/1987

Mairie du Mesnil-Saint-Denis  
29 OCT 1987  
ARRIVÉE N° 2025

MESNIL-SAINT-DENIS

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le trois du mois  
d'Octobre, à 9 heures

### OBJET :

Application du Droit  
de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL-SAINT-DENIS,  
dûment convoqué, par M. le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la  
Présidence de Monsieur LEEFEBURE

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM LEEFEBURE, BISCARAT, BOHLAY, CATEAU,  
COUDERT, DACHET, DARRAGON, Mme DELARUE, DOUCHET, Mme GAILLARD  
JOUANNEAU, Mme LEPORTIER, LOPEZ, Mme MAHAUT, MAUGET,  
Mme MICHENAUD, NADAUD, PATOIS, REMINIAC.

Représentés : Mme AUZEL par M. PATOIS, M. DERRAIN par M. CATEAU  
M. DESEQUELLES par M. JOUANNEAU, M. JEANNOT par Mme GAILLARD,  
M. LACRAMPE par Mme MICHENAUD, Mme LEVEQUE par Mme DELARUE,  
M. PALOMBA par Mme LEPORTIER, M. de RAUGLAUDRE par M. DACHET

ABSENTS : MM JAMET, PIETRI.  
excusés

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice est  
de 29

Monsieur DARRAGON a été nommé Secrétaire.

Le Maire indique au Conseil Municipal, que la loi du 18/7/1985  
relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement vient  
d'être modifiée par la loi n° 87-557 du 17/7/87 en ce qui concerne les disposi-  
tions relatives au Droit de Prémption Urbain (D.P.U.)

Cette loi prévoit que les communes dotées d'un Plan d'Occupation des  
Sols approuvé, peuvent instituer un droit de préemption urbain sur tout ou  
partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures, délimitées par  
ce plan.

De ce fait, la Zone d'Intervention Foncière (Z.I.F.), créée sur la  
commune le 15/11/1984 n'est plus opposable de plein droit.

Considérant qu'il y a lieu de maintenir un droit de préemption  
urbain sur les zones urbaines de la commune couvertes par la ZIF,

Considérant que la nouvelle loi permet d'étendre ce droit aux zones  
d'urbanisation future délimitées par le plan d'occupation des sols approuvé  
(zones NA),

Considérant qu'il y a lieu de donner une délégation au Maire pour  
préempter les terrains sis dans ce périmètre,

Le Conseil Municipal,

.../...

Où l'exposé du Maire,

Décide de maintenir le droit de préemption urbain sur la commune et de l'étendre aux zones d'urbanisation future délimitées par le plan d'occupation des sols.


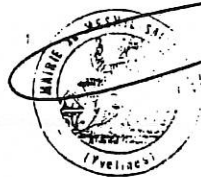
Décide de donner délégation au Maire pour préempter les terrains sis dans ce périmètre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

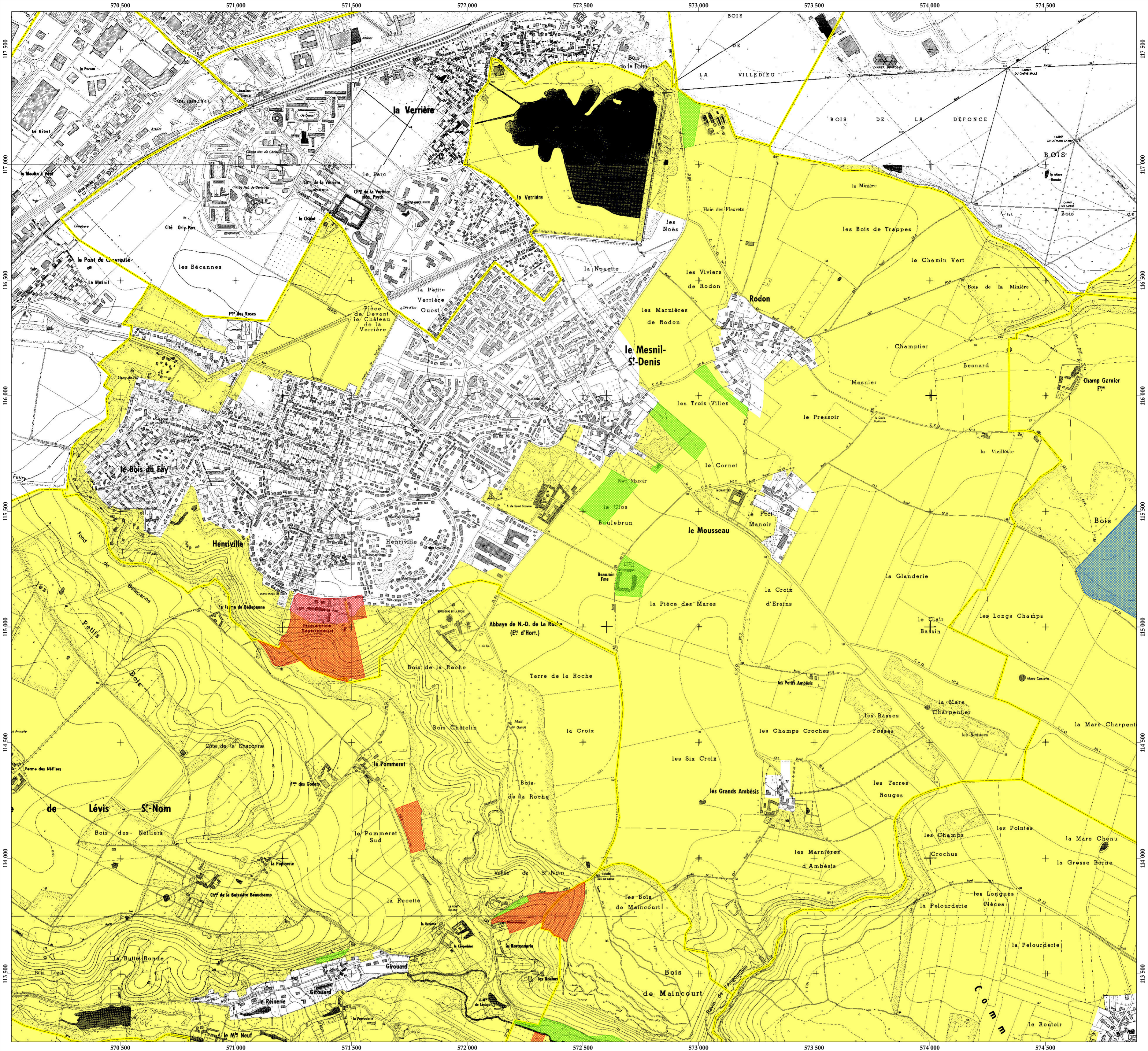
LE MESNIL-SAINT-DENIS, le trois octobre mil neuf cent quatre vingt sept.

certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception en  
Mairie-Préfecture le 23.10.87  
de la publication le 29.10.87

Le Maire,

Guy LEFEBURE



Composition du jeudi 26 avril 2012 à 17 h 19

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES YVELINES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Direction de l'Environnement

Service de l'Écologie Urbaine et de l'Innovation  
SIG



Yvelines  
Conseil général

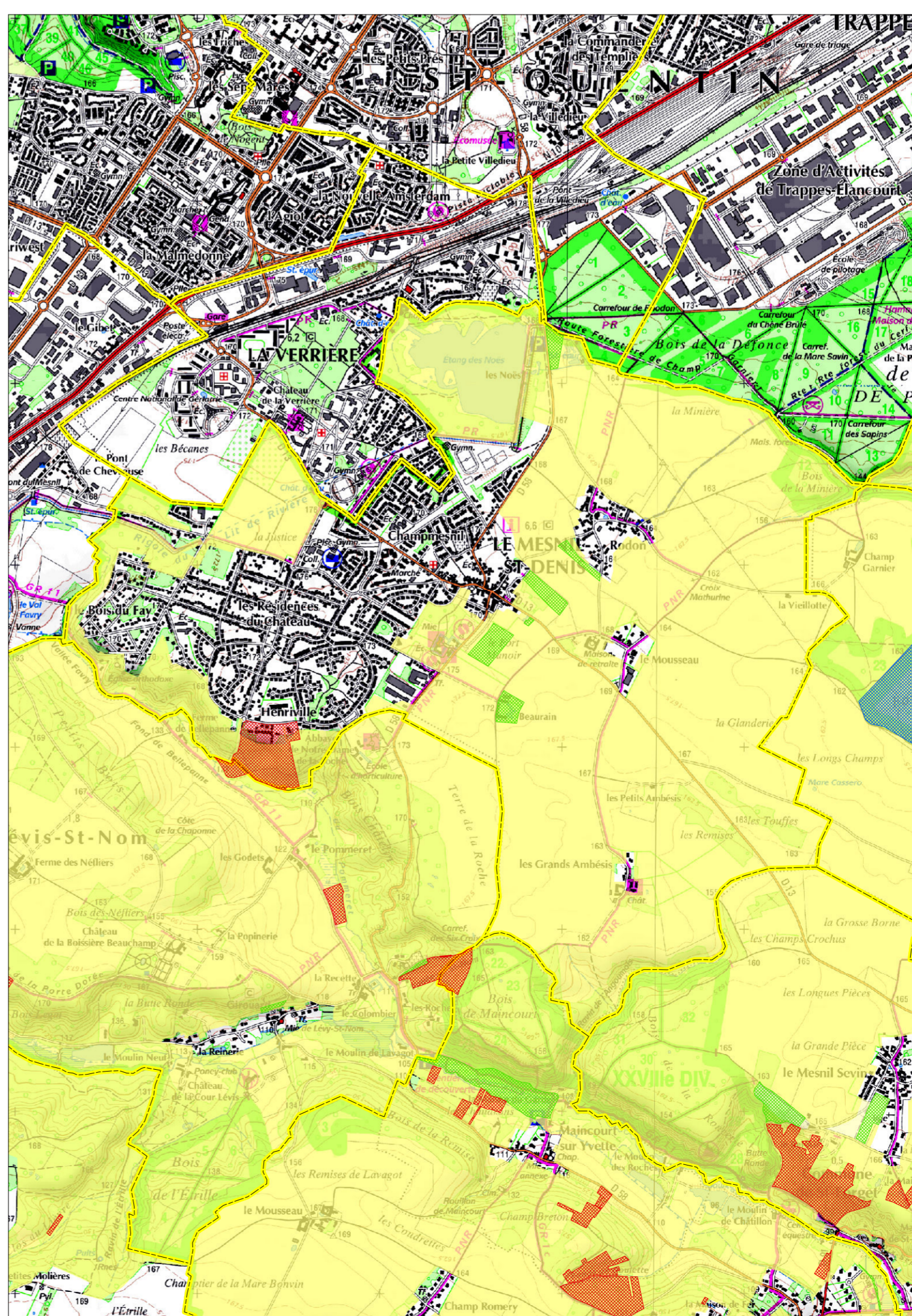
Zones de préemption  
et acquisitions  
sur la commune du Mesnil Saint Denis

Surfaces des zones de préemption et des acquisitions

Droit de préemption / Acquisition	Région			Département			Commune			Hors zone de préemption			Total		
	ha	a	ca	ha	a	ca	ha	a	ca	ha	a	ca	ha	a	ca
Région	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département	0	0	0	7	10	32	0	0	0	2	89	37	9	99	69
Commune	0	0	0	9	25	20	0	0	0	0	0	0	9	25	20
Non acquis	0	0	0	655	14	41	0	0	0	Total des acquisitions			19	24	89
Total	0	0	0	671	49	93	0	0	0	Total des zones de préemption			671	49	93

Données mises à jour le mardi 22 janvier 2008 à 13 h 39

NB: Les informations sur les acquisitions régionales et communales peuvent être incomplètes.



Échelle du plan de détail 1:10 000

Conseil Général des Yvelines (DTZE / PE / Environnement / SIG)  
document : C:\WorkSpace\Bibliothèques sur ZP\02.mod  
Machine : 2008-15408 utilisateur : ofronin

SCAN 25 © IGN 2005